

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1^e CLASSE**

SESSION 2023

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 24 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien principal territorial de 1^e classe au sein du musée municipal de Techniville, commune de 150 000 habitants.

Suite à l'augmentation inquiétante des phénomènes météorologiques extrêmes survenus l'été dernier sur son territoire (pluies torrentielles avec risques de crues), le maire souhaite que l'ensemble des services municipaux soient mieux préparés aux risques d'inondations et notamment le musée, particulièrement susceptible d'être touché. Le musée, bénéficiant de l'appellation « Musée de France », abrite des collections permanentes de tous types et des réserves. La directrice du musée vous nomme coordonnateur des opérations de sauvetage des œuvres en cas de sinistre.

Dans un premier temps, elle vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les sinistres patrimoniaux liés aux inondations dans les musées.

10 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour faire face au risque inondation dans le musée municipal de Techniville.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Des milliers d'objets archéologiques en danger après les inondations : comment les sauver ? » - Sarah Winkel - *7sur7* - 9 août 2021 - 2 pages
- Document 2 :** « Arles : un exercice alerte inondations au musée de la Camargue » - *France 3 régions* - 5 mai 2018 - 1 page
- Document 3 :** « Musées résilients inondations » (extrait) - Marie Dal Falco, Jean-Marc Mercantini - *Alliance de Villes Euro-méditerranéennes de Culture et Institut de Prévention et Gestion des Risques Urbains - cerema.fr* - 27 juin 2017 - 1 page
- Document 4 :** « Crue centennale : comment éviter la catastrophe ? » - Sarah Hugounenq - *L'Hebdo du Quotidien de l'Art n°1593* - 26 octobre 2018 - 3 pages
- Document 5 :** « M'informer sur les inondations. S'informer pour mieux se protéger » (extraits) - *georisques.gouv.fr* - Consulté le 2 novembre 2022 - 2 pages
- Document 6 :** « Urgence inondations - Œuvres du musée Girodet » (extraits) - *dartagnans.fr* - Consulté le 3 février 2023 - 2 pages
- Document 7 :** « Quelques conseils pour réagir en cas de sinistre » - *Fédération française des conservateurs-restaurateurs ffcfr.fr* - Consulté le 2 novembre 2022 - 1 page
- Document 8 :** « Le projet "Mémoire des sinistres" au Bouclier bleu France » (extraits) - *Bouclier bleu France* - Juin 2021 - 2 pages

- Document 9 :** « Patrimoine culturel et risques majeurs (inondations, incendies) : les approches du Bouclier bleu France » (extraits) - Jacques Faye, Jocelyne Deschaux, Valérie Luquet - *Institut des risques majeurs* - 31 août 2020 - 3 pages
- Document 10 :** « Les leçons à tirer de l'inondation du Musée Cocteau à Menton » - Alice Rousselot - *Nice-Matin* - 21 janvier 2019 - 3 pages
- Document 11 :** « Mémento du maire et des élus locaux - Prévention des risques d'origine naturelle et technologique » (extrait) - Jocelyne Deschaux - *Institut des risques majeurs* - - Janvier 2021 - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.



Des milliers d'objets archéologiques en danger après les inondations: comment les sauver ?

Les intempéries qui ont frappé la Belgique au mois de juillet n'ont pas seulement impacté les particuliers. Les caves du Centre de conservation et d'étude de l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP), où sont entreposées des dizaines de milliers de pièces archéologiques, ont été inondées à deux reprises en moins de dix jours. Une bonne partie du patrimoine wallon a ainsi pris l'eau et la boue. Depuis, les agents et les bénévoles ont entamé une véritable course contre la montre et contre les éléments pour le sauver. Un peu d'eau, des ventilateurs et parfois même du simple papier essuie-tout: voici comment ils espèrent restaurer ces précieux objets qui ont traversé les siècles.

Sarah Winkel 09-08-21

Le 15 juillet dernier, alors que la Belgique fait face à de terribles inondations, l'eau monte une première fois à un mètre cinquante dans les caves du centre de conservation d'étude (CCE) de l'AWaP, à Saint-Servais, à Namur. C'est là que sont inventoriés et stockés les dizaines de milliers d'objets récoltés au fil des années lors des fouilles archéologiques en Wallonie. Réactives, les équipes du centre parviennent à mettre les matériaux les plus précieux à l'abri, tandis que d'autres objets, considérés comme étant moins fragiles, prennent l'eau.

Mais un malheur ne vient jamais seul. Un peu plus d'une semaine plus tard, deux mètres d'eau ensevelissent le bâtiment. "Toute une organisation avait été mise en place pour essayer de sauver le matériel, mais malheureusement, le 24 juillet, on a de nouveau été inondé suite aux forts orages", raconte Claire Goffioul, gestionnaire du centre de conservation d'étude de l'AWaP. "Du matériel a pris l'eau, tout comme nos archives. On parle de dizaine de milliers d'objets qui ont pris la boue".

Après cette seconde inondation, les agents décident d'évacuer totalement les lieux, déclarés insalubres. "Nous avons fait appel à l'armée qui nous a prêté un site à Jambes. Maintenant, on s'attèle à déménager les collections qui vont être traitées et gérées sur le site provisoire".

Sauver les objets inondés... avec de l'eau

Contrairement aux particuliers, qui évacuent leurs biens démolis dans les inondations, le centre ne peut évidemment pas se permettre de jeter les pièces souillées par la boue. Alors en pratique, comment sauver ces objets archéologiques? "Ça dépend de chaque matériau, car ils réagissent tous de manière différente", entame Anne-Sophie Hanse, membre du comité belge du Bouclier Bleu, une association engagée à la protection du patrimoine en cas de catastrophe naturelle, notamment.

Spécialisée dans la restauration du papier, elle nous explique comment les plans et autres archives qui ont été endommagés pourront être récupérés. "L'une des possibilités, c'est de congeler et de lyophiliser le papier. Sinon, les plans sont une première fois nettoyés au centre avec un peu d'eau pour enlever la boue. Ensuite, ils sont ramenés à la bibliothèque Moretus Plantin de l'Université de Namur (avec laquelle le CCE a conclu un partenariat, NDLR) où ils sont une nouvelle fois nettoyés si c'est nécessaire, avant d'être mis à sécher entre des buvards avec des ventilateurs. Le but, c'est d'essayer de diminuer le taux d'hygrométrie (le taux d'humidité, NDLR) et les ventiler afin d'éviter le développement de moisissures". Face au nombre de pièces à sauver, du simple papier essuie-tout est parfois utilisé pour les faire sécher au plus vite.

Une question de stabilité

Après le nettoyage, viendra à nouveau la question de la conservation. Au centre, tout était mis en place pour que les objets se dégradent le moins vite possible. “En archéologie, les objets sont souvent retrouvés dans le sous-sol. Tant qu’ils sont enterrés, ils atteignent une certaine stabilité et se détériorent très lentement. Une fois qu’on les exhume, ils subissent un choc climatique, et c’est à ce moment-là qu’ils se désagrègent”, explique Claire Goffioul.

“Pour les conserver, on essaie donc de rétablir une certaine stabilité”, poursuit-elle. “On parle de taux d’humidité relative, de température, etc. Moins les objets subissent de chocs climatiques, plus longtemps ils dureront. Évidemment, les inondations sont un gros choc pour eux, donc il faut essayer de rétablir au plus vite cette stabilité”.

C’est d’autant plus urgent pour les matériaux fragiles, comme le métal, qui s’oxyde, mais également le bois, les ossements, les textiles, l’albâtre, les négatifs ou encore les photos, sur lesquelles la pigmentation peut-être altérée. Au contraire, la céramique peu ancienne, les pierres et les silex craignent moins l’eau. “Pour ces objets, les traitements pourront se faire au fur et à mesure et sur ce qu’on pourra”.

“Il y a déjà eu des premières interventions d’urgence sur les matériaux organiques, qui sont les plus sensibles à l’humidité et aux moisissures”, précise la gestionnaire du CCE. “Une fois que l’évacuation sera terminée, il faudra prendre des décisions et aller au plus vite pour plus de cent mille autres objets. Il faut à tout prix stopper le développement de micro-organismes. On essaye de prioriser les choses, mais ça va prendre des semaines, voire des mois pour traiter l’ensemble du matériel”.

Après la pluie, le beau temps?

Parfois, les objets peuvent également subir des dégâts internes qui ne se voient que quelques mois plus tard. De quoi compliquer les estimations des dégâts qui restent pour l’heure une grande inconnue. “C’est un travail de longue haleine, mais on peut estimer qu’on va pouvoir récupérer au minimum 80% des objets”, avance Claire Goffioul.

Une fois cette tâche titanesque abattue, il sera alors temps de voir plus loin. “Pour l’instant on évacue, ensuite on verra. Le site était un site temporaire pour préparer les collections et les déménager vers un futur centre. On espère que ces inondations vont être le déclencheur pour arriver à ce centre définitif. Qu’on ressorte du positif du sinistre qui nous accable actuellement”.

Arles : un exercice alerte inondations au musée de la Camargue

Publié le 05/05/2018

Écrit par PG



En cas d'inondation, il faut mettre à l'abri une centaine d'œuvres du musée de la Camargue • © France 3 Provence Alpes

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vendredi, les sapeurs-pompiers d'Arles et l'équipe au complet du musée de la Camargue ont réalisé un exercice alerte inondations. L'objectif, sauvegarder un maximum d'œuvres, en cas de montée des eaux.

Imaginez des ruptures multiples de digues, sur le Petit-Rhône. Le musée de la Camargue sera sous les eaux d'ici 8 à 9 heures. Il y a urgence, à mettre à l'abri les œuvres.

Ceci est un exercice alerte inondations, réalisé vendredi entre les personnels du musée, et les sapeurs-pompiers d'Arles.

Parmi les 300 œuvres de la collection du musée, une liste prioritaire de cent objets a été établie. Photographies, textiles, peintures sont évacuées en urgence, car particulièrement fragiles. La valeur financière des objets a été également prise en compte : en cas d'inondation, l'assurance du musée ne rembourserait que 150 000 euros de dommages.

Cet exercice pourrait servir d'exemple pour d'autres musées de France.

En 2003, une crue exceptionnelle avait provoqué plus de 800 millions d'euros de dommages, sur le territoire arlésien.

MUSÉES RÉSILIENTS INONDATIONS

(extrait)

27/06/17

(...) ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE LE CADRE JURIDIQUE

Circulaire du 2 mai 2000 concernant les Plans de sauvegarde des biens culturels (mobiliers et œuvres d'art) en cas de sinistre dans les monuments historiques. Remplacée par la note de Juin 2016.

Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France : Article 16

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC

L'arrêté du 15 septembre 2006 : relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du ministère chargé de la culture.

Circulaire du 4 septembre 2007 en cas de péril dans une collection d'un musée de France, DMF : Art. L. 452-2 à 452-4 du Code du patrimoine

Note du 13 mai 2008 de la directrice des musées de France avec pour objet : Plan de sauvegarde des collections en cas de sinistre dans un musée de France

Note de juin 2016 : Le plan de sauvegarde des biens culturels, document opérationnel en situation d'urgence, Direction Générale des Patrimoines. Elle remplace la circulaire du 2 Mai 2000.

CONCLUSIONS

- La première priorité est la sauvegarde du public (ERP)
- La deuxième priorité est la sauvegarde du patrimoine
- Pas d'obligations légales d'élaborer un PSBC
- Incitation croissante à la réalisation d'un tel plan
- Un tel plan est qualifié d'INDISPENSABLE
- L'obligation légale ne serait pas une surprise (à l'image des PCS) (...)

Crue centennale : comment éviter la catastrophe ?

Comment les musées se préparent-ils au risque de la crue centennale ? Dans un scénario apocalyptique où les besoins du secteur culturel seraient vus comme secondaires, leur préparation à cette catastrophe exige un changement urgent de fonctionnement.

Par Sarah Hugouenq

Juin 2021. Submergée par les affluents de la Seine, la banlieue est tombée. Les hôpitaux, EHPAD et prisons sont évacués en urgence, tandis que les standards des pompiers et du SAMU sont saturés. Pire, comme en 1910, l'Alsace est sous l'eau et accapare une partie des secours nationaux. Le fleuve continue de monter, sans encore atteindre la capitale. Enfouis à proximité des nappes phréatiques débordantes,

les réseaux techniques cessent de fonctionner. Les Français sont privés de téléphone, d'Internet, de gaz, d'électricité et donc de banque, de métro, de chauffage, de système d'information ou de pompage pour l'eau dans les étages. La saturation des égouts provoque la remontée des eaux usées parfois contaminées aux hydrocarbures et polluants, faisant peser des risques sanitaires, bactériologiques et technologiques. Les écoles ferment, les livraisons n'alimentent plus la première ville de France. La Seine commence à se répandre dans les rues de la capitale, mais toujours aucun ordre d'évacuation. Les autoroutes et le périphérique sont fermés pour laisser un accès prioritaire aux secours. On parle déjà de 30 milliards d'euros de dommages. Les enjeux de sécurisation de lieux stratégiques comme les centrales nucléaires ou certains ministères réduisent encore l'envergure des secours aux personnes.

Fictif, ce scénario ne l'est pas tout à fait. Il correspond aux études des prévisionnistes, comme Magali Reghezza-Zitt. Pour cette spécialiste de la gestion des risques à l'École normale supérieure (ENS), « *tous les exercices montrent que les dysfonctionnements majeurs arriveront avant même l'arrivée de l'eau à Paris.* Par ailleurs, nous n'avons aucune visibilité sur la décrue. Notre cadre juri- /...

« Tous les exercices montrent que les dysfonctionnements majeurs arriveront avant même l'arrivée de l'eau à Paris. »

Magali Reghezza-Zitt,

spécialiste de la gestion des risques à l'École normale supérieure.



dique est focalisé sur l'avant et le pendant, pas sur l'après-crise. Il y a tout un pan à réglementer en matière de responsabilité civile dans le code des assurances ». Dans ces conditions, la cave de l'antiquaire ou les collections des musées ne seront pas la priorité. Aux premières loges, le Louvre, avec ses 200 000 œuvres en zone inondable, a construit son département des Arts de l'Islam en 2013 sous le niveau de la Seine. Le monde de l'art a-t-il conscience du risque et est-il préparé ? Fondateur de MegaSecur Europe à l'origine du « Watergate », barrière en toile souple pour stopper les flux, Pascal Klein est alarmiste : « *Le risque est énorme. On n'est absolument pas préparé. Si des progrès ont été faits en matière de coordination, les politiques ont baissé la garde sur la protection technique et l'évaluation de la vulnérabilité. Trois semaines après la décrue de 2016, les pompes étaient encore indisponibles* ». Dans ce marasme, le musée du quai Branly, construit en 2004, fait office de bon élève - malgré son voisinage des berges. Le risque a été intégré à la construction du bâtiment : dénivelés du jardin pour freiner la progression de l'eau, sous-sol enrichis en argile pour une meilleure absorption, paroi moulée en béton le long de la Seine sur 30 à 40 m de profondeur, batardeau...

PPCI, PPRI et autres acronymes providentiels

« *Le plan d'urgence est l'outil indispensable pour gérer le risque. Les musées ont fait d'énormes progrès en quelques années et sont de plus en plus nombreux à s'en doter* », observe Christiane Baryla, responsable francilienne du Bouclier Bleu, sorte de Croix-Rouge culturelle. Bien que non-obligatoire, la rédaction d'un plan de



© Nicolas Klein.

« Si des progrès ont été faits en matière de coordination, les politiques ont baissé la garde sur la protection technique et l'évaluation de la vulnérabilité. »

Pascal Klein,
fondateur de MegaSecur Europe.



© Lois Lammerhuber/MqB.

Musée du quai Branly.
Vue extérieure
du bâtiment.

/...

protection contre les inondations (PPCI), en sus du PPRI (Plan de prévention des risques inondation) coordonné par la préfecture a été accélérée par l'électrochoc de la crue de juin 2016. Le ministère a alors pris la mesure des choses et diffusait enfin une note opérationnelle. « Notre plan d'urgence, finalisé en 2015, nous a aidés à identifier les risques, à établir une liste d'évacuation des œuvres prioritaires et à comprendre combien tous les risques sont liés : de l'inondation à l'incendie, en passant par le vol et l'infestation. La protection, l'intervention et la post-crise s'interpénètrent », expliquait Jean-Yves Couplet, responsable sécurité et sûreté de la Fondation Custodia lors d'une conférence sur le risque de crue organisée par l'assureur professionnel Hiscox. Toutefois, ces documents ne sont pas la panacée. Les prévisions se fondent sur la présence du personnel, quand celle-ci n'est pas certaine dans un contexte globalement sinistré. Le PPRI du quai Branly nécessite 90 personnes pour fonctionner, en plus de volontaires... Cette variable est aggravée par l'externalisation des services, gourmande de contrats précaires. « L'évolution de la technique et du juridique oblige à réactualiser les plans sans cesse, prévient Magali Reghezza-Zitt. Cela semble désespérant, mais la prévention est indispensable pour gérer et réduire les dommages. Un euro investi en prévention, c'est jusqu'à 20 euros gagnés en dommages ».

Des conséquences à long terme

La principale difficulté de l'inondation réside dans l'évolution des dommages, du fait de réactions en chaîne à moyen terme. Ainsi en 2016, des fissures sur les bâtiments sont apparues quatre mois après la décrue du Loing. « Dans le secteur muséal, il y a une importante problématique de sous-assurance et de sous-estimation du risque, considère Julie Hugues chez Hiscox. Nous travaillons sur la prévention, mais en termes d'indemnisation nous sommes très peu engagés ». Pour mieux s'armer, l'idée de structures fédéra-



« La protection, l'intervention et la post-crise s'interpénètrent. »

Jean-Yves Couplet,

responsable sécurité et sûreté de la Fondation Custodia.

© Fondation Custodia.

tives pour le patrimoine fait son chemin. « Les acteurs sont trop éclatés et ont peur du jugement. Il faut construire un réseau pour peser auprès des pouvoirs publics, diffuser les infos au moment de la crise, appeler de l'aide. Le bénéfice de la coopération est inestimable », plaide Magali Reghezza-Zitt. Marqués par une forte segmentation des métiers, entre personnels scientifique, technique et administratif, les musées tireront leur épingle du jeu s'ils parviennent à refondre leur organigramme. Face à la position souvent monopolistique des conservateurs de musée, l'Icom préconise que « le responsable de la sécurité soit élevé dans la hiérarchie et intégré au fonctionnement général de l'établissement », pour permettre une meilleure complémentarité des compétences et une prise de décision rapide. L'impact de la crue ou de sa prévision ne se limitera pas à des conséquences matérielles, mais promet de bousculer les mentalités et la gestion des musées.



Le musée d'Orsay.



© Daniel Normandy/DXR/CC-BY-SA.

M'informer sur les inondations - S'informer pour mieux se protéger (extraits)

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Le risque inondation correspond à la confrontation en un même lieu géographique d'un aléa (une inondation potentiellement dangereuse) avec des enjeux (humains, économiques, ou environnementaux) susceptibles de subir des dommages ou des préjudices.

En France, le risque inondation est le premier risque naturel par l'importance des dommages qu'il provoque, le nombre de communes concernées, l'étendue des zones inondables et les populations résidant dans ces zones.

L'ensemble du territoire français est vulnérable, qu'il s'agisse des zones urbaines ou rurales, de plaine, de relief ou littorales.

Phénomène saisonnier qui trouve sa source dans des précipitations soutenues et durables, l'inondation peut aussi venir de la mer ou des eaux souterraines.

Ce risque naturel peut être fortement accentué par les activités humaines et les aménagements.

LES INONDATIONS PAR DÉBOREMENT DE COURS D'EAU

On parle d'inondation par débordement de cours d'eau lorsqu'un cours d'eau déborde de son lit habituel.

Les inondations par débordement de cours d'eau découlent de deux phénomènes :

- les crues lentes de plaine ;
- les crues rapides et torrentielles.

Le phénomène de crue de plaine est souvent lié à des pluies répétées, prolongées ou intenses (parfois cumulées avec la fonte des neiges sur les reliefs) qui provoquent une élévation plus ou moins brutale du débit et par conséquent de la hauteur d'un cours d'eau. Les inondations associées interviennent surtout au printemps, ainsi qu'en automne et en hiver, lorsque l'influence cumulée des pluies sur le débit des rivières est forte.

Il s'agit d'inondations :

- lentes, qui apparaissent en quelques jours, voire quelques heures ;
- relativement longues, qui peuvent persister d'une journée à plusieurs semaines.

Les crues rapides et torrentielles se produisent principalement en zone montagneuse ou de relief marqué et surviennent à l'issue de précipitations intenses ou en période de fonte des neiges.

Elles peuvent provoquer des inondations éclairs aux conséquences potentiellement dévastatrices.

LES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT

L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol.

À l'origine du phénomène d'inondation par ruissellement se trouve un évènement climatique important, par exemple une pluie de très forte intensité ou un cumul important de pluie sur plusieurs jours.

L'inondation par ruissellement se traduit par un écoulement d'eau important en dehors :

- du réseau hydrographique, c'est-à-dire dans des zones habituellement sèches ou dans des cours d'eau intermittents ;
- du réseau d'évacuation des eaux pluviales, c'est-à-dire dans les rues.

En milieu urbain, lors de pluies intenses, les débits d'eau de ruissellement peuvent être très importants et saturer les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et les ouvrages hydrauliques. Les débordements occasionnés s'effectuent alors en empruntant généralement les rues avec des vitesses importantes combiné à des hauteurs d'eau variables. Ils peuvent ainsi occasionner des dégâts humains et matériels conséquents.

LES INONDATIONS PAR REMONTÉE DE NAPPE

On parle d'inondation par remontée de nappes lorsque l'inondation est provoquée par la montée du niveau de la nappe phréatique jusqu'à la surface du sol.

Les nappes phréatiques sont alimentées (rechargées) par l'infiltration d'une partie de l'eau de pluie qui atteint le sol.

Leur niveau varie de façon saisonnière :

- la recharge des nappes a principalement lieu durant la période hivernale car cette saison est propice à l'infiltration d'une plus grande quantité d'eau de pluie : les précipitations sont plus importantes, la température et l'évaporation sont plus faibles, et la végétation, peu active, prélève moins d'eau dans le sol ;
- à l'inverse, durant l'été, la recharge des nappes est faible ou nulle ;
- on appelle « battement de la nappe » la variation de son niveau au cours de l'année.

Si des événements pluvieux exceptionnels surviennent et engendrent une recharge exceptionnelle, le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol et provoquer une inondation "par remontée de nappe".

PRÉVISION DES INONDATIONS

L'inondation est, dans bon nombre de cas, un risque prévisible.

La prévision des inondations (par débordement de cours d'eau, remontée de nappes, ruissellement ou submersion marine) repose principalement sur :

- la prévision et l'observation continues des conditions météorologiques et des précipitations ([prévisions et vigilance météorologique](#)) par Météo-France ([vigilance météo France](#)) ;
- la surveillance des principaux cours d'eau ([prévisions des crues et vigilance crues](#)) par les Services de Prévisions des Crues avec le soutien du Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) ([vigicrues](#)) ;
- des outils développés spécifiquement pour anticiper les crues rapides tels que l'APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) et Vigicrues Flash.

URGENCE INONDATIONS - Œuvres du Musée Girodet (extraits)

103 %

31 015€

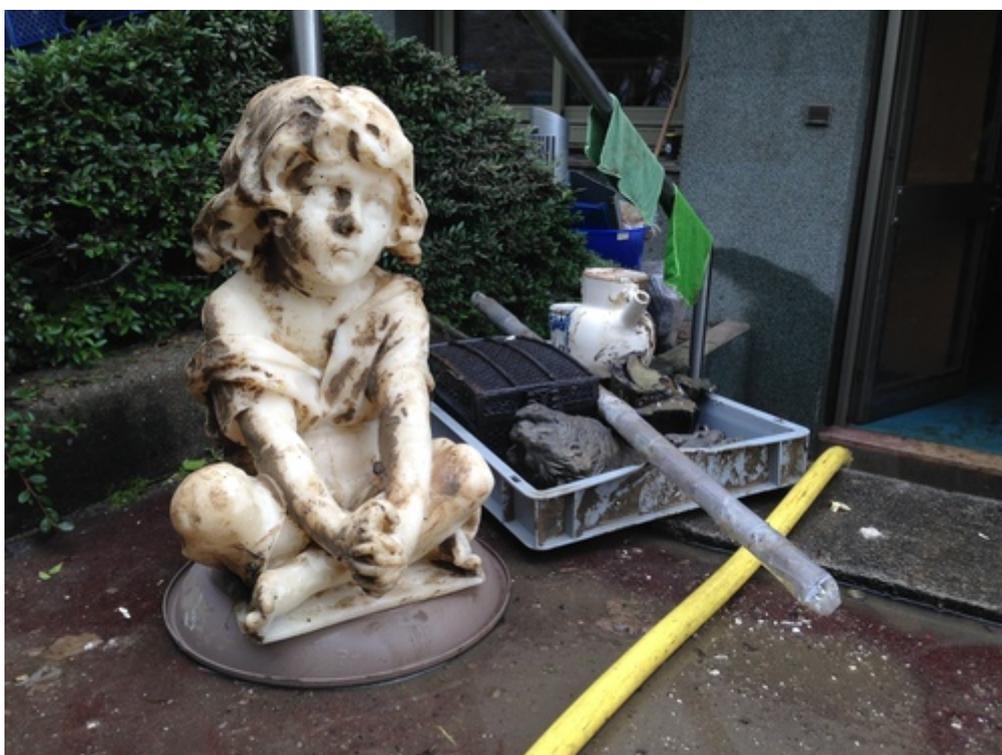
Collectés sur 30 000€

274

Contributions de 12 pays

INONDATION DES RÉSERVES DU MUSÉE GIRODET DE MONTARGIS

Avec la **montée galopante de l'eau à Montargis le 31 mai dernier**, les réserves provisoires du musée Girodet (en rénovation depuis 4 ans) se sont retrouvées **submergées**. Malgré l'évacuation de nombreuses œuvres, le musée Girodet n'a pu mettre en sécurité l'ensemble de ses collections. Peintures, sculptures, dessins et plâtres restants, ont alors été assaillis par la **crue la plus redoutable de l'histoire de Montargis**.



UNE LEVÉE DE FONDS D'URGENCE

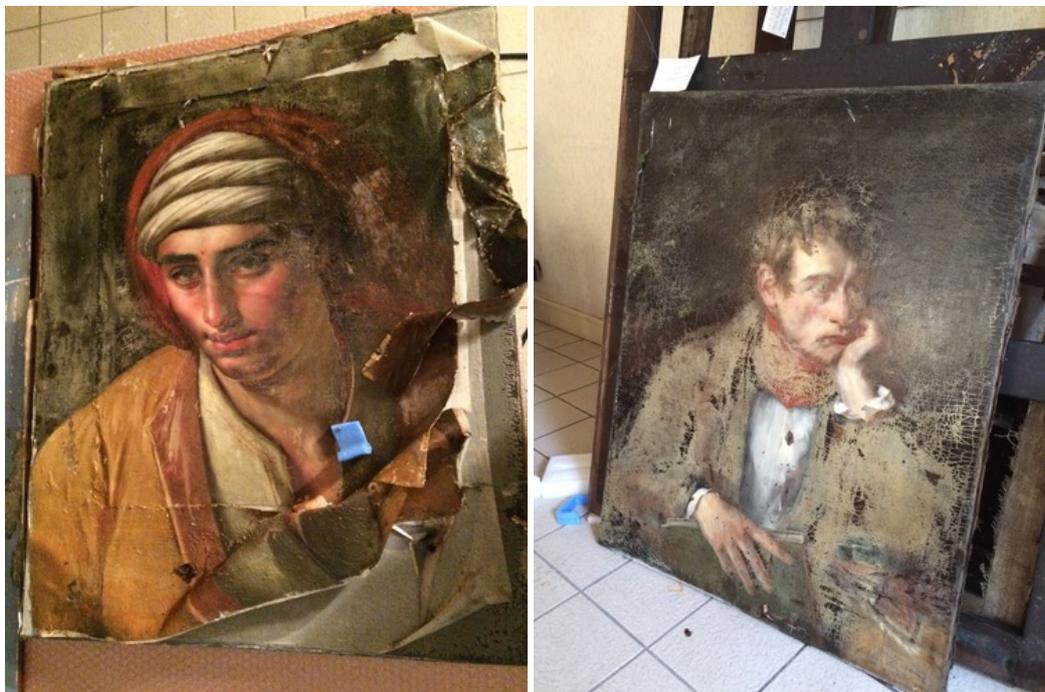
Afin de mettre en œuvre les **premières mesures de conservation et par la suite d'engager les restaurations** des collections qui ont été submergées, le musée a besoin de votre aide.

Il est possible de soutenir le Musée Girodet :

- par un **don en ligne** sur cette page, après inscription puis connexion sur www.dartagnans.fr
- en **envoyant un chèque** (à l'ordre de la **Société des Amis du musée Girodet**) à l'adresse suivante : **Société des Amis du musée Girodet, 2, rue du Faubourg de la Chaussée, 45200 Montargis**

CONTRIBUEZ À LA SAUVEGARDE D'OEUVRES EXCEPTIONNELLES

Devenez ainsi mécène pour la sauvegarde du patrimoine et de tout un pan de l'histoire de l'art. Grâce à vous, le musée pourra sauver de magnifiques peintures de **Girodet**, élève de David et précurseur du romantisme, des plâtres réalisés par **Triqueti** pour le tombeau du Duc d'Orléans ou les portes de l'église de la Madeleine à Paris mais également des œuvres d'autres maîtres tels **Zurbarán**, **Géricault**, **Janssens** ou **Feuchère**.



[...] **Les coûts des opérations de restaurations représenteront des centaines de milliers d'euros.** Si les assurances et les aides publiques permettront en partie de faire face à la situation, ces dernières seront insuffisantes pour assurer la sauvegarde et la restauration de l'ensemble des œuvres qui ont subi des dommages.

DÉDUCTIONS FISCALES :

Votre soutien dans ce moment clef pour la sauvegarde des œuvres vous permettra de déduire fiscalement **66% du montant pour les particuliers** (dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable) et **60% pour les entreprises** (dans la limite de 0,5% du CA hors taxe). En cas de dépassement, l'excédent peut être déduit sur 5 ans.

Outre ces déductions fiscales, **le musée vous offrira des contreparties à hauteur de 25% de votre don.** Grâce à des entrées gratuites, des visites particulières ou même la privatisation du musée, vous pourrez pleinement vivre et partager votre acte de générosité.

QUELQUES CONSEILS POUR RÉAGIR EN CAS DE SINISTRE

Face à l'urgence lors d'un sinistre (les plus fréquents sont l'incendie et l'inondation), il est possible d'agir pour limiter les dégâts occasionnés sur les biens culturels que l'on conserve. Qu'il s'agisse de biens publics ou de biens privés, voici quelques mesures à prendre et quelques gestes à prodiguer ou à éviter, afin de réduire les dommages lors du sinistre. Cette fiche n'est qu'indicative et devrait encourager la lectrice ou le lecteur à procéder à une véritable évaluation des stratégies à mettre en place avant la survenue d'un sinistre et permettre l'application des gestes optimums.

1 Lors du sinistre

1. Lancer l'alerte et prévenir les autorités et les services compétents (pompiers 18) ;
2. Mettre en pratique les recommandations du plan d'urgence, et du plan d'évacuation des œuvres ;
3. Évacuer les lieux en s'assurant que personne ne reste en arrière (surtout en cas d'incendie). Attendre que les services compétents vous autorisent à réintégrer les lieux ;
4. Constater les dégâts, prendre des photographies des lieux sinistrés et des objets endommagés ;
5. Contacter l'assureur et lancer la procédure d'indemnisation ;
6. Évacuer tous les éléments contaminants (eaux usées, boues, débris, éléments calcinés, etc.) ;
7. Mettre en place les mesures conservatoires après sinistres établies préalablement si elles existent ;
8. Dans les 24 heures : consulter un conservateur-restaurateur diplômé spécialiste des sinistres ;
9. **NE PAS MANIPULER DIRECTEMENT LES OBJETS TOUCHÉS PAR UN SINISTRE** (surtout en cas d'inondation) mais les placer, si possible sur un support ou dans un contenant rigide, résistant à l'humidité, sain et permettant leur déplacement ;
10. Ne pas laisser sécher les objets inondés et couverts de boue et surtout pas près d'une source de chaleur ;
11. Si possible : congeler les objets inondés après les avoir placés dans une poche plastique fermée ;
12. Si l'on ne dispose pas d'un système de congélation : ne pas laisser sécher les boues résiduelles sur les objets ; utiliser tous les moyens (bac d'eau propre, linge humide, etc.) pour maintenir l'objet humide dans une limite de 72 heures en attendant l'intervention d'un spécialiste.

2 Liens utiles

Fédération française des conservateurs-restaurateurs :
www.ffcr.fr

Comité français du Bouclier bleu (organisme non gouvernemental spécialisé dans les problématiques des sinistres) :

www.bouclier-bleu.fr

Site officiel de la Sécurité civile auprès du ministère de l'Intérieur :

www.interieur.gouv.fr/sections/a_interieur/defense_et_securite_civiles

Patrimoine culturel sinistré en France

BILAN 2019-2020

Le projet « Mémoire des sinistres » au Bouclier bleu France

Depuis plusieurs années, le Bouclier bleu France (BbF), relais en France du Blue Shield International met en œuvre le projet intitulé "Mémoire des sinistres", qui recense les sinistres portant sur le patrimoine culturel français. L'objectif est de pouvoir, d'une part, par une analyse fine des éléments qui les caractérisent, en tirer des leçons permettant de progresser encore dans la sauvegarde et la protection préventives, et d'autre part, de les cartographier.

Il est en effet important de pouvoir revenir sur les sinistres et catastrophes passés pour en tirer des leçons pour l'avenir.

L'objectif est d'établir un bilan annuel et statistique, ainsi qu'éventuellement une carte par type de sinistres et par importance, corrélée ou non à l'existence d'un plan de sauvegarde ou d'exercices de protection des œuvres. Il va de soi que les éléments collectés pourront également être utilisés à titre pédagogique et pour la sensibilisation. Ce travail s'applique aux bibliothèques patrimoniales (à l'exclusion de celles exclusivement consacrées à la lecture publique), aux services d'archives (toutes catégories confondues), aux musées, aux monuments historiques civils et religieux, à tout bâtiment ou objet de type patrimonial (statues publiques, calvaires, etc.), ainsi qu'aux sites archéologiques.

(...)

Ce bilan sur 2019-2020, même si donc pas exhaustif, permet de constater les éléments suivants, en bref:

- 72 sinistres ayant impacté du patrimoine culturel : **c'est un sinistre tous les 10 jours en France, qui touche le patrimoine culturel**
- **Toutes les régions sont touchées.**
- On observe une moyenne de **6 sinistres par région.**
- Sur ces 72 sinistres recensés, 51 % (37) sont des **incendies**, ce qui est très important, même indépendamment du fait que les incendies sont probablement sur-représentés pour les raisons avancées.
- Sur les **24 sinistres dus à l'eau** (33 % des sinistres), 17 (= 70%) sont dus à des **pluies abondantes** ou des tempêtes. La problématique climatique, due aux effets du au réchauffement de la planète, devient donc prépondérante. Il faut également considérer que le nombre de 7 dégâts des eaux (d'origine technique) est très probablement inférieur à la réalité des sinistres par infiltrations ou par cause technique (rupture de canalisation, etc.), car ceux-ci sont rarement l'objet d'une communication extérieure aux établissements. Ils sont donc sans doute sous-représentés dans ce recensement.

Le chiffre de 6 crues recensées en 2 ans montre toute l'importance de travailler sur l'intégration du patrimoine culturel dans les dispositifs de prévention des inondations avec notamment les DREAL (Direction Régionale Environnement, Aménagement, Logement, service déconcentré du ministère de la Transition écologique.) de chaque région et les porteurs de Plans d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI).

- Près de 20 % des incendies dans des sites patrimoniaux sont dus à des travaux. Cela doit inciter les responsables à rédiger systématiquement un Plans de Sauvegarde des Biens culturels ou un plan d'urgence en cas de travaux prévus.
- Les lieux de culte représentent près de 20% des lieux de patrimoines sinistrés, suivis de très près par les musées (près de 19%).
- 30 % des sinistres recensés sont de gravité 3 ou 4 (sur une échelle de 0 à 5) pour ce qui concerne les œuvres patrimoniales contenues dans le site, c'est-à-dire que le sinistre a causé des dégâts importants sur un nombre limité ou important de pièces. 7% des sinistres ont causé une dégradation complète ou quasi-complète.
- Près de 15% des incidents sont dus à des actes de vandalisme.

Certes, beaucoup des informations recueillies sur les sinistres n'ont pas permis d'évaluer la gravité des dégâts. Mais même partielle, cette évaluation permet de prendre conscience que beaucoup de ces sinistres ont un impact non négligeable sur le patrimoine bâti et/ou les œuvres patrimoniales qui y sont conservées. Cela ne peut qu'inciter la **rédaction des plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC)**.

Chiffres clés :

- 1 sinistre impacte du patrimoine culturel **tous les 10 jours** en France en 2019-2020.
- **Toutes les régions ont été touchées**, avec une moyenne de 6 sinistres par région sur la période.
- **6 crues** ont impacté du patrimoine culturel en 2 ans.
- Près du quart des incendies ayant touché du patrimoine culturel sont dus à des **travaux**.
- Les premiers sites patrimoniaux touchés par des sinistres sont les **lieux de culte et les musées**.

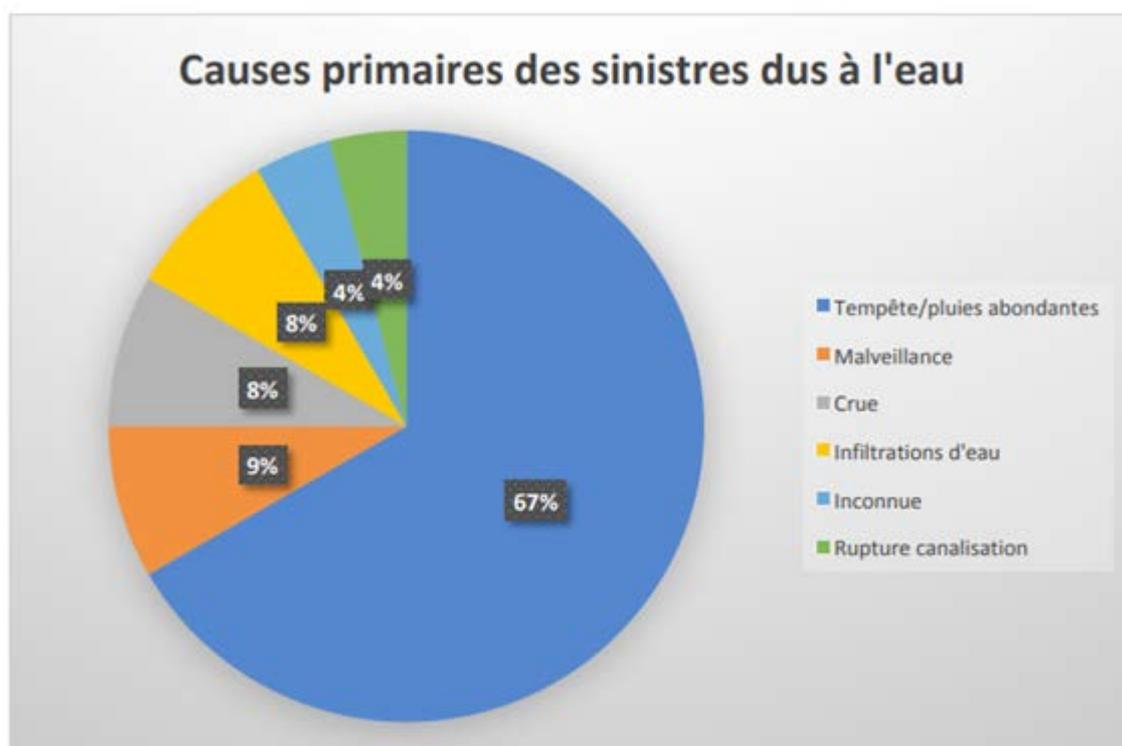
Pour prévenir ces sinistres, ou réduire leur impact sur le patrimoine culturel :

- Inciter à la rédaction des Plans de Sauvegarde des Biens culturels (PSBC) ou de Plans d'urgence dans les établissements conservant du patrimoine culturel ou dans les sites patrimoniaux.
- Intégrer le patrimoine culturel dans les dispositifs de prévention des inondations, notamment, dans les Plans d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI).
- Contacter le Bouclier bleu France pour toute aide dans ces domaines. (...)

Les causes primaires des sinistres dus à l'eau

Tableau 7

Causes primaires des sinistres dus à l'eau ⁸	
Tempête/pluies abondantes	15
Crue	2
Malveillance	2
Infiltrations d'eau	2
Rupture de canalisation	1
Inconnue	1
Total	23



La problématique climatique (plus de 70 % des sinistres liés à l'eau, incluant les crues, sont liés aux pluies torrentielles) devient la cause majeure des dégâts dus à l'eau et devra faire l'objet de réflexions nécessaires à l'anticipation de ce type d'aléas auxquels nous allons être de plus en plus souvent confrontés. (...)

Patrimoine culturel et risques majeurs (inondations, incendies) : les approches du Bouclier bleu France

Le 31-08-2020 | Par Jacques Faye & Jocelyne Deschaux & Valérie Luquet

Le patrimoine culturel, dans toute sa diversité, est une composante majeure de l'identité des peuples. Pour autant, il est particulièrement fragile comme l'a montré récemment l'incendie de Notre-Dame de Paris ou encore l'inondation du musée Girodet en mai 2016. Il doit donc être protégé en amont de la catastrophe.

Biens culturels en zone inondable, quelle stratégie pour assurer leur préservation ?

Les inondations de 2016, où le musée Girodet de Montargis a subi de très graves dégâts, où plusieurs milliers de personnes et d'entreprises ont été sinistrées, nous ont donné un avant-goût des conséquences dommageables d'une crue centennale de la Loire ou de la Seine. Depuis, les inondations se répètent, et les dommages s'aggravent. On estime aujourd'hui à plus d'un milliard d'euros le coût des indemnités reversées annuellement au titre du régime spécifique d'assurance vis-à-vis des diverses catastrophes naturelles. Quand le patrimoine culturel est aussi atteint, ces biens, qui font notre identité nationale ou locale, peuvent être irrémédiablement perdus, bien qu'ils soient souvent irremplaçables, ou endommagés de manière très importante.

Près d'une commune sur trois en France est partiellement ou totalement inondable. La menace est partout ; l'évolution du climat va accentuer les précipitations.

Or, si la majorité de ces communes sont dotées d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), celui-ci s'attache principalement à limiter, voire interdire, la construction de logements en zone d'aléa fort afin de ne pas faire exploser le fonds d'indemnisation. En revanche, aucune prescription ou recommandation ne vise expressément les biens culturels.

En Europe, après les inondations de Prague en 2002, celles de Dresde, ou de Varsovie, ces pays se sont alors retournés vers l'Union européenne et le Fonds de solidarité européen (FSE) afin de pouvoir se reconstruire.

A la suite et devant le constat du coût élevé des réparations, l'Europe a adopté une directive en 2007 obligeant chaque Etat membre à réduire les conséquences dommageables des inondations vis-à-vis de la santé humaine d'abord puis des enjeux économiques, environnementaux et culturels.

En France, en juillet 2014 a été adoptée une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) ; les collectivités s'organisent aujourd'hui dans le cadre de stratégies locales (SLGRI) et de plans d'actions pour la prévention des inondations (les PAPI). Ainsi, 122 territoires à risques importants ont été retenus pour prioriser les actions. Mais à nouveau, on note très souvent l'absence de prise en compte du patrimoine culturel, à l'exception par exemple de l'établissement public Loire (EPL) qui propose une méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité d'ensembles monumentaux et des modalités pour leur mise en sûreté en cas de crue, ou l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs qui sensibilise les autorités et les riverains aux conséquences d'une crue centennale.

Par ailleurs, il existe deux démarches complémentaires de la réponse de sécurité civile de l'Etat qui intéressent directement les biens culturels : le plan communal de sauvegarde (PCS), élaboré sous la responsabilité du Maire, et le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) à la charge des responsables de lieux abritant des personnes vulnérables comme les établissements scolaires ou sanitaires.

Ces dispositifs sont inscrits dans le Code de la sécurité intérieure qui replace le citoyen comme acteur et non comme unique destinataire des secours. Il y a nettement nécessité d'une culture du risque qui permette à chacun de faire face en cas de danger ou d'alerte.

Ainsi, il faut encourager les Maires à identifier dans leurs PCS les éléments culturels qui constituent le patrimoine de la commune et à définir les dispositifs pour en assurer leur sauvegarde en cas d'inondation. De plus, chaque responsable des biens ainsi identifiés, doit évaluer les conséquences possibles et élaborer la réponse la plus adaptée dans son Plan de Sauvegarde des biens culturels (PSBC).

Un exercice annuel doit être organisé, pour tester les dispositions envisagées.

L'objectif est de préserver un héritage par définition irremplaçable, mémoire des générations passées, et essentiel au devenir d'un territoire. Élaborer un PCS et un PSBC permet d'anticiper la crise et d'en minimiser les dégâts. Les œuvres prioritaires sont identifiées, et les lieux de repli fixés. De plus en plus, les plans des établissements répertoriés (ETARE) élaborés par les SDIS se complètent, en visant non seulement la sécurité des personnes et aussi l'évacuation des œuvres ; le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACRE) peut être toujours amélioré !

Cette approche est nécessaire, car notre patrimoine est un facteur majeur de notre résilience collective et individuelle. C'est la perte de l'album familial de photos que les sinistrés regrettent le plus.

Le patrimoine culturel est aussi facteur de lien social comme le démontre le succès des Journées européennes du patrimoine. Le patrimoine culturel, c'est le bien et l'affaire de tous ; sa préservation face aux risques inondations nous concerne tous, et les maires au premier chef.

(...)

Une nouvelle approche pour la formation aux Plans de Sauvegarde des Biens Culturels

La mise en place d'un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) est généralement un travail d'autant plus important pour une institution patrimoniale qu'il est source d'angoisse pour les agents qui en ont la charge et leurs collaborateurs qui devront le mettre en œuvre. Cette peur réapparaît souvent lors des indispensables exercices de mise en œuvre du PSBC, et bien plus encore lorsqu'il faut faire face à un sinistre.

Le Bouclier bleu France devant former ses nouveaux membres et organisant également des formations sur cette thématique, il nous a semblé utile de développer de nouveaux outils pédagogiques moins anxiogènes, faisant appel au jeu et à la participation active des stagiaires. La mise en place d'un PSBC est un travail d'équipe ; l'idée principale est donc que les stagiaires apprennent avant tout à mettre leurs ressources en commun, en utilisant ensemble ces outils qui se présentent sous la forme d'objets divers à assembler, trier, organiser ou construire. Il s'agira ainsi par exemple de créer des schémas d'organisation opérationnels en 3D à l'aide de cubes en bois et de connecteurs, de trier des cartes de matériels d'urgence par catégorie d'utilisation (coordination, évacuation ou protection des biens, nettoyage, intervention de stabilisation...) ou de source d'approvisionnement (fournisseurs spécialisés, grandes surfaces de bricolage, service d'une collectivité territoriale, autre institution patrimoniale...).

L'outil, qui peut sans doute paraître assez régressif à première vue, est un petit musée Playmobil. Ce musée comprend toutes les fonctions d'un musée classique (salles d'exposition, réserves, PC sécurité, atelier de restauration, bureaux pour l'administration...). Il permet dans un premier temps de faire un plan de prévention des risques (repérage des zones à risque d'inondation ou d'incendie), puis de construire un PSBC, et enfin de faire un exercice suivant différents scénarii possibles.

Chaque stagiaire pourra ainsi s'identifier à une figurine et jouer son propre rôle à travers elle de façon concrète, mais moins traumatisante que lors d'un exercice grandeur nature. Autre intérêt, chaque participant pourra avoir une vue d'ensemble de la situation à chaque instant, ce qui permet de mieux visualiser le rôle de chacun pour apprendre à mieux se coordonner. Les participants sont pleinement mobilisés, à la fois sur le plan de la réflexion et de l'imaginaire, mais aussi physiquement. La mémorisation des principes et actions de base est d'autant plus favorisée que tous les sens sont en action et qu'elle peut s'effectuer de façon positive et ludique.

Ces outils pédagogiques peuvent être utilisés indépendamment ou de façon combinée sous la forme d'un escape game par exemple. Ils comportent plusieurs niveaux en fonction du niveau d'expertise des participants. Ils n'ont pas vocation à remplacer les formations classiques mais peuvent être un complément ou un instrument de première approche pour favoriser par exemple la cohésion d'une équipe en charge de la mise en place d'un PSBC.

Les leçons à tirer de l'inondation du Musée Cocteau à Menton

S'appuyant sur la jurisprudence du musée Cocteau envahi par les eaux, pompiers et professionnels de l'art se sont réunis à Nice pour évoquer les moyens d'éviter la perte irrémédiable d'œuvres.

Alice Rousselot. Publié le 21/01/2019

L'idée d'un tel colloque, coorganisé par les sapeurs-pompiers et le musée Chagall, n'était pas d'accabler tel ou tel professionnel qui n'aurait pas (ou mal) fait son travail. De faire un quelconque procès. Mais bel et bien de tirer des leçons du drame survenu la nuit du 29 octobre à Menton, lorsque les réserves du musée Cocteau se sont retrouvées inondées. Et que certaines œuvres de la plus grande collection mondiale de l'artiste ont été perdues.

Réunissant pompiers, conservateurs et restaurateurs à Nice, vendredi, ce colloque visait à travailler ensemble pour se prémunir de tels accidents à lourde portée culturelle. Parmi les principales recommandations, on retiendra la nécessité pour chaque musée du département de se doter d'un plan de sauvegarde. De manière à faciliter les opérations de sauvetage. Si jamais...

Le retour d'expérience des sapeurs-pompiers



Les pompiers ont dû réaliser deux missions en parallèle : pomper l'eau et extraire les œuvres du musée. Photo J.-F.O.

Sans le sinistre vécu par Menton en fin d'année dernière, une telle rencontre – la première du genre dans le département – n'aurait probablement pas eu lieu. Pas tout de suite, du moins. Et c'est clairement dans la manière dont les choses ont été gérées au musée Cocteau que la réflexion sur la protection des œuvres d'art peut prendre sa source.

À noter que le colonel Jimmy Gaubert, directeur départemental adjoint du SDIS 06 ; le député Eric Ciotti ; le directeur de cabinet du préfet Jean-Gabriel Delacroix ainsi que le lieutenant-colonel Olivier Riquier, sous-directeur territorial, étaient présents, pour l'occasion.

À défaut de témoignage des équipes muséales de Menton, c'est le capitaine Frédéric Caille, adjoint au commandant de la compagnie du pays Mentonnais, qui se prête à l'exercice du compte rendu. Évoquant comment pompiers (70 d'entre eux ont été mobilisés au total) et équipes de divers musées ont travaillé à sauver le maximum d'œuvres.

Les difficultés

Parmi les obstacles rencontrés par les secours, on retiendra que d'autres situations sollicitaient leur attention, avant de découvrir que le musée était impacté. La découverte du drame culturel est ainsi tardive.

"Deux SDF étaient en danger immédiat, il y avait des commerces touchés", souligne le capitaine, précisant que la zone d'intervention était étendue et que le contexte météo – la tempête Adrian – ne facilitait en rien les choses.

"Lundi midi, il y avait une vigilance orange pluie inondation, mais rien de marqué quant au phénomène de vague submersion, puis l'alerte sur le département est redescendue d'un cran", impliquant la perte d'une ressource, les treize pompiers de garde prévus en renfort.

"Il a fallu 250 m³ d'eau avant que la porte la plus fragile ne casse. De notre côté, il aura fallu 10 minutes pour pouvoir rompre le verre en sécurité", poursuit l'officier, insistant sur la difficulté d'intervenir de nuit.

"Il n'y avait plus d'électricité, toutes les manœuvres ont dû être faites à l'aveugle. Et la quantité d'eau entrant était supérieure à la quantité sortante." Le capitaine Caille souligne par ailleurs que les premiers secours n'ont pu être accueillis par aucun exploitant des lieux.

Alors que l'intervention au musée démarre vers 23 h, le premier contact avec la conservatrice n'est établi qu'à 4 h du matin. "Méconnaissance du site et de l'emplacement des réserves" ou encore "hiérarchie des acteurs culturels non établie" viennent s'ajouter aux accros.

Les atouts

Les aspects positifs du cas mentonnais sont nombreux : capacité de mobilisation des intervenants, existence d'un référent sauvegarde des œuvres d'art chez les pompiers, trafic fluide, bonne collaboration entre les pompiers et les intervenants extérieurs (employés municipaux, Force 06...) ainsi que mobilisation rapide des autres musées. Les acteurs culturels auront notamment pu aider à décaler au plus vite, seule solution pour extraire les œuvres inondées.

"Les différents commandants d'opérations de secours ont par ailleurs été bien écoutés. Et nous avons su être force de proposition." En demandant des cagettes en plastique pour pouvoir empiler les œuvres, par exemple, ou en utilisant des barques à fond plat pour décrocher les premières d'entre elles.

Les pistes d'amélioration

Pour le capitaine Caille, les leçons d'ordre général à retenir tiennent en quelques mesures. À l'avenir, il faudrait ainsi: avoir un plan d'alerte communal des édifices sensibles, renforcer les mesures de prévention et prévision de l'établissement, créer des fiches réflexes pour ce type d'établissement, définir un référent culturel unique, activer la cellule communication des sapeurs-pompiers. Afin d'avoir des traces du déroulement des opérations. Heure par heure.

Élaborer un plan de sauvegarde



Menton a illustré la nécessité d'un plan de sauvegarde. Photo C.D.

Depuis 2015, le capitaine Malagoli est le référent sauvegarde des œuvres d'art chez les pompiers du département. Mission qui leur incombe depuis 2005 et la révision du plan Orsec (Organisation de réponse de sécurité civile).

"Quand ce rôle m'a été confié, je suis parti au Louvre pour travailler à monter un plan de sauvegarde, mais c'était encore abstrait. Il fallait entrer en contact avec les gens des musées.

Heureusement ou malheureusement, Menton est la concrétisation de tout cela ", explique-t-il.

Précisant qu'il faut comprendre qu'à partir du moment où une œuvre est détruite, elle n'existera plus jamais. "Tout dégât est irréversible". Aussi a-t-il travaillé à éditer un memento, une trame à proposer aux acteurs culturels pour qu'ils puissent avancer sur leur propre plan.

De manière à savoir répondre aux atteintes immédiates (incendie, inondation, effondrement) ou différées (travaux, restructuration, conflit). Que retenir ? Qu'il faut en premier lieu recenser la totalité des œuvres (et mettre à jour ce document), établir une liste de celles à évacuer en priorité.

"Même si je sais que c'est un crève-cœur pour les conservateurs, il nous faut aussi un plan qui mentionne où se trouve le matériel, où mettre les œuvres." Quant au personnel, il doit savoir accueillir les secours, connaître le système de sécurité incendie, ainsi que les œuvres et les locaux.

Questionné sur le fait qu'en cas de sinistre, les pompiers ont autre chose à faire que de sauver l'art, le capitaine tranche : "Nous pouvons avoir d'autres missions en parallèle mais la protection des biens est prise en compte. Sauf que pour cela, il faut que tout le monde se connaisse..."



Mémento du maire et des élus locaux

Prévention des risques d'origines naturelle et technologique

Patrimoine culturel et risques majeurs (extrait)

(...) 10. En cas de sinistre affectant du patrimoine culturel, vers qui se tourner ?

- Les professionnels locaux de ce patrimoine culturel (conservateurs d'archives, de bibliothèques, de musées, de monuments historiques, conservateur des Antiquités et objets d'art, archéologues, régisseurs de collections, restaurateurs agréés, etc.) ;
- Les professionnels régionaux de patrimoine culturel, selon la nature du patrimoine impacté : archives départementales, musées de France, bibliothèques (municipale classée), monuments historiques, sites archéologiques, conservation des Antiquités et objets d'art, architecte des bâtiments de France, etc ;
- DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) : conseillers thématiques, livres, archives, musées, archéologie, patrimoine;
- Service régional de l'archéologie ;
- Ministère de la Culture / Service du Livre et de la lecture, Bureau du patrimoine : 01.40.15.73.00/74.51 ;
- Ministère de la Culture / Direction générale des Patrimoines : 01 40 15 80 00 /Service des musées de France : 01 40 15 73 00 ;
- Bibliothèque nationale de France : coordinateur du plan d'Urgence à la BNF : http://www.bnf.fr/fr/professionnels/plan_urgence.html
- Archives nationales : Service de la conservation préventive : 01.75.47.21.02 ;
- le Bouclier bleu France (cf. ci-dessous) : 09 80 80 15 15, choix 2, astreinte urgence, de 7 h à 21 h/ presidence@bouclier-bleu.fr

(...)